



Mission régionale d'autorité environnementale  
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 10 janvier 2023

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents et délibérants :

- Christophe BACHOLLE
- Philippe DUCROCQ<sup>1</sup>
- Hélène FOUCHER
- Philippe GRATADOUR
- Valérie MOREL<sup>2</sup>
- Pierre NOUALHAGUET

### **Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas**

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

*Néant*

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Zonage d'assainissement des eaux usées de Ostel (02)
- Zonage d'assainissement des eaux pluviales de Viels Maisons (02)
- Zonage d'assainissement des eaux usées de Bonnay (80)

### **Plans programmes : avis conformes sur les dossiers déposés dans le cadre du cas par cas « ad'hoc » (en application des articles R.104-33 deuxième alinéa à R.104 -35 du code de l'urbanisme)**

Avis conformes favorables

- Carte communale de Le Frestoy-Vaux (60)
- Modification du PLU de Neuville (59)
- Modification n°2 du PLU de Gondecourt (59)
- Modification du PLU d'Oursel Maison (60)

Avis conformes défavorables

*Néant*

### **Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

- Révision du PLUi de la Communauté de communes de Retz-en-Valois (02)
- Révision du PLU de Courrières (62)

1 Présent pour la partie consacrée aux suites à donner aux constats sur la prise en compte des avis de la MRAe.

2 Absente pour les avis sur le PLUi de la CC de Retz-en-Valois, le PLU de Courrières et la ZAC de Silly le Long et Le Plessis-Belleville.

## **Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

- Création d'une zone d'aménagement concerté d'activités sur les communes de Silly-le-Long et Le Plessis-Belleville (60) – étude d'impact d'octobre 2022

## **Autres dossiers soumis à délibération**

### Absence d'observations au sens des articles R.122-7 et R. 122-21 du code de l'environnement

Dans l'état des informations fournies par la DREAL, après examen de la liste des dossiers par la MRAe, il ne sera pas produit d'avis pour les dossiers suivants :

- Régularisation d'une installation de transit, regroupement, tri et préparation en vue de la réutilisation de métaux, déchets de métaux et traitement de déchets non dangereux à Gauchy (02), soumis à évaluation environnementale,
- Extension des volumes d'activité de l'établissement AJDK Plast à Caudry (59), soumis à évaluation environnementale,
- PLU de Brissy-Hamégicourt (02), soumis à évaluation environnementale,
- PCAET du Grand Calais (62), soumis à évaluation environnementale.

### Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet de renouvellement de la carrière des Rietz à Quernes (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- Après consultation des membres, Hélène FOUCHER, membre de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet de parc éolien du mont Huet à Cormont et Longvilliers (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Pierre NOUALHAGUET, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur
  - le projet d'avis relatif au projet de parc éolien de Beaumont sud à Le Thuel (02), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
  - le projet de production d'aciéries électriques sur le site d'Arcelormittal à Mardyck (59), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

## **Autres dossiers**

- Suites à donner aux constats sur la prise en compte des avis de la MRAe ;

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE